

AJ!
2017

FRANÇOIS RINGUET
PORTE PAROLE EN GUYANE DE A.J 2017

ALAIN JUPPÉ 2017

• **I N V I T A T I O N** •

LE COMITÉ DE SOUTIEN
EN GUYANE DE ALAIN JUPPÉ
A LE PLAISIR DE VOUS INVITER
À UNE RENCONTRE CITOYENNE
VENDREDI 21 OCTOBRE 2016
À L'AUDITORIUM
DE RÉMIRE MONTJOLY À 18H00

UN POT CONVIVIAL SERA EN CLÔTURE DE NOTRE RENCONTRE

VOUS POUVEZ CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE PAR MAIL OU PAR TEL :

COMITEAJ2017GUYANE@GMAIL.COM

/ 0694 09 79 30

AJ!
2017

LA PRIMAIRE : COMMENT ÇA MARCHE ?

1. C'EST QUAND LA PRIMAIRE ?

En Outre-mer, le scrutin a lieu le samedi 19 novembre 2016 et le samedi 26 novembre 2016 en Guadeloupe, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy, en Guyane, en Martinique, à Saint-Pierre et Miquelon et en Polynésie Française. Les bureaux de vote sont également ouverts de 8 heures à 19 heures (heures locales)

2. QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR VOTER ?

Être inscrit sur les listes électorales au 31 décembre 2015 ou avoir 18 ans à la date de l'élection présidentielle de 2017. S'engager sur l'honneur en signant la Charte de l'alternance. Se rendre au bureau de vote avec une pièce officielle d'identité. Verser 2 euros par tour de scrutin.

3. AI-JE BESOIN D'AVOIR MA CARTE DES LR POUR VOTER ?

Non, le vote est ouvert à tous les citoyens français. Il n'est pas réservé aux adhérents des LR ni aux adhérents des partis.

4. PUIS-JE VOTER PAR PROCURATION, ANTICIPATION OU CORRESPONDANCE ?

Non (art. 6 de la Charte).

5. POUVONS-NOUS VOTER SUR INTERNET ?

Non, pour les votants de France métropolitaine et d'Outre-mer. Le vote se fera uniquement en version papier en se rendant dans le bureau de vote de rattachement.

6. QU'Y A-T-IL DANS LA CHARTE À SIGNER ? A QUOI S'ENGAGE-T-ON EN SIGNANT ?

Au moment du vote, l'électeur rappelle qu'il partage les principes suivants :

« je partage les valeurs républicaines de la Droite et du Centre et je m'engage pour l'alternance afin de réussir le redressement de la France »

Le partage des valeurs « morales » de la Charte se fera donc seulement au moment du vote pour la primaire, les 19 et 26 novembre. Vous demeurez donc libre de voter pour le candidat de votre choix lors des échéances électorales suivantes. Votre vote et le partage des valeurs de la Charte n'impliquent.

Par ailleurs aucune obligation militante.

7. ,C'EST POUR LES 2 TOURS OU BIEN C'EST PAR TOUR DE SCRUTIN ?

Par tour de scrutin. Le règlement doit se faire uniquement avec des pièces de monnaie. Pour garantir l'anonymat de votre vote, Il n'est pas possible de régler par chèque.

8. PAYER 2 EUROS, C'EST FINANCER LES LR ?

Il s'agit d'une participation aux frais d'organisation supportés par le Comité National d'organisation des primaires. Elle est perçue par le mandataire financier de la Haute autorité et non par les Républicains. L'organisation du scrutin coûte environ 8 millions d'euros. Chaque votant versera 2 euros par tour de scrutin pour la participation aux frais d'organisation.

9. POURQUOI DEVRAIS-JE VOTER À UNE ÉLECTION QUI NE REGARDE QUE LA DROITE ET LE CENTRE ?

La primaire de la droite et du centre est une primaire "ouverte", ce qui signifie que tous les électeurs peuvent voter : pas besoin d'adhérer aux Républicains, ni à une autre formation participant à la primaire. Cette opportunité vous permet en tant que citoyen français d'exprimer votre préférence pour un candidat susceptible de devenir le prochain président de la République.

10. VAIS-JE ÊTRE IDENTIFIÉ COMME ÉLECTEUR DE DROITE ET MES DONNÉES PERSONNELLES VONT ELLES ÊTRE RÉCOLTÉES SI JE VAIS VOTER À LA PRIMAIRE ?

Pour voter à la primaire, seules une pièce d'identité, ainsi qu'une contribution de 2 euros sont demandées. Aucune autre information ne sera récoltée. A la suite du vote, il est proposé aux électeurs de laisser leurs coordonnées afin d'être recontactés et informés pendant la campagne présidentielle de 2017. Cela est facultatif. Par ailleurs, les listes d'émargement seront détruites sous contrôle d'huissier. Et pour garantir l'anonymat de votre vote, le règlement des doit se faire obligatoirement avec des pièces de monnaie. Les chèques seront interdits. Tout citoyen français inscrit sur la liste électorale au 31 décembre 2015 ou âgé de 18 ans à la date de l'élection présidentielle 2017 peut voter, même sans être adhérent d'un parti.

**LES 19 ET 26 NOVEMBRE 2016,
JE VOTE !**

ALAINJUPPE2017.FR